



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Conseil Communal  
Commission « Route de l'Islettaz – 3<sup>ème</sup> voie »

**Rapport de la commission « Route de l'Islettaz – 3<sup>ème</sup> voie » sur le Préavis municipal n° 27 - 2012 relatif à la construction d'une 3<sup>ème</sup> piste sur le chemin de l'Islettaz.**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission Route de l'Islettaz – 3<sup>ème</sup> voie, composée de Madame Delphine Probst, ainsi que de Messieurs Alain Pellet, Christoph Loetscher, Fritz Waelti, Didier Chapuis, Daniel Traini et Stéphane Zürcher s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le mardi 13 novembre 2012 à 18h00 en salle de municipalité en présence de Madame Isabelle Gay-Crosier, ainsi que de Messieurs Pierre-André Ischy et Yves Jauner afin de statuer sur le préavis cité en marge. La commission incorporée était présente.

Le préavis n'étant pas finalisé, le projet de préavis nous est remis au moment de la séance. Nous nous accordons un instant pour en prendre connaissance. Il apparaît à la lecture de ce projet de préavis que cet objet était déjà intégré dans les préavis des PPA des Câbleries Sud et Nord no 47-2009 et no 81-2011, lesquels ont déjà été approuvés par le Conseil communal de Penthelaz.

Le projet de préavis ne porte, dès lors, que sur le financement de cette 3<sup>ème</sup> voie de circulation qui n'avait pas été chiffré à l'époque.

Fort de cette constatation, la commission n'est donc pas compétente pour approuver ou repousser ce financement, elle prie donc la Municipalité de convoquer la commission des finances, compétente en la matière, pour traiter ce préavis.

**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la commission « Route de l'Islettaz – 3<sup>ème</sup> voie » unanime, se déclare incompétente sur le traitement de ce projet de préavis.

Penthelaz, le 13 novembre 2012

Le rapporteur:  
Stéphane Zürcher

Les membres:

Delphine Probst

Alain Pellet

Christoph Loetscher

Fritz Waelti

Didier Chapuis

Daniel Traini